

Procès-verbal Relevé des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil VINGT-QUATRE, le dix-sept du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué en date du 13 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Éric BERTIAUX, 1^{er} adjoint
Monsieur Marc-Antoine de LATTRE, 2nd adjoint
Monsieur Laurent DAVID, conseiller
Monsieur Carlos FERREIRA, conseiller
Monsieur Jacques GIOGHI, conseiller
Madame Justine DELFOSSE, conseillère
Monsieur Claude METENIER, conseiller

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Marianne VERNY

POUVOIRS : de M. Paul BRASSIER à M. Éric BERTIAUX ; M. Anthony DABERT à M. Jacques GIOGHI ; de Mme Marianne VERNY à Mme Justine DELFOSSE.

Secrétaire de séance : Madame Justine DELFOSSE

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Présents : 8 – Votants : 11

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.



Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 01/17.05.2024 – Demande d'acquisitions de 2 terrains sectionaux au Verdier

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Christian CHARROIN, exploitant agricole représentant le GAEC de la Coursière à Serre-Haut, commune de Besse-et-Saint-Anastaise. Monsieur CHARROIN demande à acquérir les parcelles ZV n° 77 sise au Verdier et ZT n° 81 sise à La Chabanette, appartenant à la section du Verdier, de surfaces respectives de 1,0312 hectare et 2,6356 hectares et de nature « prés/pâtures ». Il occupe déjà ces parcelles par convention pluriannuelle de pâturage. Monsieur le Maire s'est renseigné sur les prix du foncier agricole dans le secteur étant donné le classement de ces terrains.

Considérant que les parcelles agricoles ZV n°77 et ZT n°81 sont occupées par le GAEC de la Coursière représenté par Monsieur Christian CHARROIN ;

Considérant le classement en « prés/pâtures » de ces parcelles ;

Considérant la qualité de ces prés due à leur surface, à leur situation géographique et à leur accès facile ;

Considérant que conformément à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de convoquer les électeurs de la section du Verdier pour les consulter sur la vente des parcelles ZV n°77 et ZT n° 81 au profit GAEC de la Coursière représenté par Monsieur Christian CHARROIN ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un accord de principe à la vente des parcelles ZV n° 77 et ZT n° 81 de surfaces respectives de 1,0312 et 2,6356 hectares, au GAEC de la Coursière, sis à Serre-Haut, commune de Besse-et-Saint-Anastaise au prix de 6 500 euros l'hectare et prise en charge des frais d'acte notarié.
- Charge le Maire de dresser la liste des électeurs de la section du Verdier et de les convoquer pour les consulter sur la vente de ces parcelles.

Présents : 8 - Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 02/17.05.2024 – Demande d'acquisition d'un terrain sectional au Verdier

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de Monsieur Patrice CHASSARD, exploitant agricole représentant le GFA du Bois Joli à La Chaux, commune de Saint-Diéry. Monsieur CHASSARD demande à acquérir la parcelle ZV n° 8 sise aux « Communaux du Verdier », appartenant à la section du Verdier, d'une surface respective de 3,1963 hectares et de nature « prés/pâtures ». Il occupe déjà cette parcelle par convention pluriannuelle de pâturage. Il propose le même prix à l'hectare que pour les parcelles précédentes.

Considérant le classement en « prés/pâtures » de cette parcelle ;

Considérant la qualité de ce pré due à sa surface, à sa situation géographique et à son accès facile ;

Considérant que conformément à l'article L. 2411-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de convoquer les électeurs de la section du Verdier pour les consulter sur la vente de la parcelle ZV n°8 au profit du GFA du Bois Joli représenté par Monsieur Patrice CHASSARD ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un accord de principe à la vente des parcelles ZV n° 8 d'une surface de 3,1963 hectares, au GFA du Bois Joli, sis à La Chaux, commune de Saint-Diéry au prix de 6 500 euros l'hectare et prise en charge des frais d'acte notarié.
- Charge le Maire de dresser la liste des électeurs de la section du Verdier et de les convoquer pour les consulter sur la vente de ces parcelles.

Présents : 8 - Votants : 11 – Pour : 11

Buron de Venzoux

Monsieur le Maire a dû mal à avoir des entreprises. Il s'occupera de la gouttière. Carlos Ferreira connaît un charpentier à Brion. Il communiquera ses coordonnées. Tout le monde est d'accord pour finir les travaux : plancher de la mezzanine et échelle de meunier, toilettes sèches, réserve d'eau et poêle à bois. Le Maire propose de se libérer 2 à 3 samedis pour le plancher. Éric BERTIAUX dit que l'on pourrait solliciter le volontariat parmi les habitants. Le samedi 22 juin est validé. Il faut faire passer l'info rapidement aux habitants.

Dossier à revoir.

Travaux d'élagage

Monsieur le Maire indique qu'il a fait venir l'entreprise VERGNE et POIROT pour vérifier le haubanage du frêne sous l'église et pour chiffrer des travaux d'élagage. Plusieurs devis ont été faits. Les prix s'entendent avec broyage des rémanents et évacuation du broyat compris (billonnage des bois laissés sur place à la demande de la commune). Monsieur GIOGHI signale un saule qui touche la maison JEROME dans le bourg. Carlos FERREIRA demande d'autres devis pour comparer. Le Maire dit qu'il a déjà contacté l'entreprise ROUBIN. A revoir.

Délibération 03/17.05.2024 – Rénovation de l'appartement vacant au presbytère

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de rénover l'appartement vacant depuis le 1^{er} janvier 2024, situé à l'ancien presbytère avant de le remettre en location. Cette rénovation nécessite des travaux de plomberie, électricité, isolation, peinture et installation d'une cuisine équipée. Il indique qu'il a reçu l'ensemble des devis pour chaque poste de travaux :

- Electricité : devis Electy à Murol de 7880 € HT
- Plomberie/sanitaires : devis Hervé Chauffage à Montaigut-le-Blanc de 4 259,21 € HT
- Pose isolation/placo/peinture : devis DA CRUZ à Chambon-sur-Lac de 1366 € HT
- Fournitures (placo, rails, peintures) : estimation 600 € HT
- Cuisine : 2 653.84 € HT

Monsieur le Maire propose de prévoir une enveloppe complémentaire de 2 000 € HT pour dépenses imprévues, soit un montant total de travaux estimé à 18 759,05 € HT. Il précise que le litige GIRON pour la douche n'est pas encore réglé.

Le Conseil municipal oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le montant de l'estimation des travaux soit 18 759,05 € HT
- Sollicite une subvention de la Communauté de Commune du Massif du Sancy de 40 % du montant HT des travaux au titre du Fonds de Concours Solidarité Territoriale
- Approuve le plan de financement en annexe.

Présents : 8 - Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 04/17.05.2024 : budget communal – décision modificative

Le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6282	Frais de garderie ONF		1855.00
TOTAL :		0.00	1 855.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
001	Solde d'exécution section investissement		10.00
204182 - 141	Autres org pub - Bât. et installations		-10.00
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	1 855.00
----------------	--	-------------	-----------------

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 05/17.05.2024 : Prêt de matériel à la commune de Saint-Diéry

Monsieur le Maire indique qu'il a été sollicité par le Maire de la commune voisine de Saint-Diéry pour un prêt ponctuel du tractopelle communal pour quelques travaux à réaliser.

Le Maire est favorable à cette sollicitation par solidarité et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le prêt ponctuel du tractopelle communal à la commune voisine de Saint-Diéry
- Demande au Maire d'établir une convention de mise à disposition notamment en cas de dommages sur le matériel
- Autorise le Maire à signer la convention.

Présents : 8 – Votants : 11 – Pour : 11

Questions diverses :

Jacques GIOGHI indique qu'il a été interrogé sur le fait que les cloches de l'église ne sonnent plus. Le Maire indique que l'horloge se décalant de plus en plus, l'angelus a été coupé. L'entreprise BODET qui se charge de l'entretien des cloches sera contactée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le Maire,



François GORY

Le secrétaire de séance,

Justine DELFOSSE

